

## **Déclaration d'adhésion à la récolte de données ChiroSuisse de NewIndex (NI)**

### **Préambule**

NewIndex AG («NI») récolte pour le compte de la Société suisse des chiropraticiens ChiroSuisse («ChiroSuisse») les données anonymisées des prestations facturées par les chiropraticiens indépendants en Suisse, les analyse et les évalue dans la récolte de données dite ChiroSuisse («RDCS»).

La RDCS constitue la base des négociations tarifaires avec les caisses d'assurance-maladie et les autorités, de la détermination de la plausibilité et du contrôle de l'application des tarifs, ainsi que de la révision des tarifs individuels, et de plus en plus également de la recherche en soins et de l'étude des problématiques liées à l'économie de la santé. Grâce à un réseau complet de données, ChiroSuisse ou ses membres (par exemple par des statistiques individuelles) peuvent ensuite être conseillés conformément à leurs besoins et une collaboration tournée vers le futur avec d'autres protagonistes du secteur de la santé peut naître d'une utilisation des données (aussi économique).

Le mandat de mise en place et d'exploitation de la RDCS entre NI et ChiroSuisse n'est pas un contrat en faveur d'un tiers. NI fournit ses prestations exclusivement à ChiroSuisse.

Par sa déclaration d'adhésion, le/la soussigné(e) accepte la livraison de données à NI décrite ci-dessous et l'utilisation décrite ci-dessus des données anonymisées dans le cadre de la RDCS. Le/la soussigné(e) ne dispose d'aucun accès à la RDCS.

Dans le contexte qui précède, le/la soussigné(e) déclare ce qui suit:

### **1. Adhésion à la récolte de données ChiroSuisse (RDCS)**

Le/la soussigné(e) déclare par la présente adhérer à la RDCS.

Le questionnaire correctement et complètement rempli concernant la RDCS doit être remis à NI avec la présente déclaration.

Le/la soussigné(e) informe NI, volontairement et par écrit, des éventuels changements dans les renseignements concernant la classification statistique de son activité et de son cabinet.

### **2. Livraison de données à NI**

Tous les membres de ChiroSuisse ordonnent à la Caisse des Médecins Société coopérative ou la société Medidata AG de transmettre une copie de la facture (factures de chiropraticiens au format XML actuel conformément au forum sur les échanges de données) à NI. La copie de la facture ne contient pas de données sur le patient. Celles-ci ont déjà été anonymisées sur la copie de la facture par la Caisse des Médecins Société coopérative ou Medidata AG, conformément au mandat donné par chaque membre de ChiroSuisse à la Caisse des Médecins Société coopérative ou à Medidata AG. Seul le numéro RCC du chiropraticien n'a pas encore été anonymisé.

Avant que ces informations ne soient intégrées dans la RDCS, le numéro RCC est anonymisé dans le cadre du traitement des informations. Cette anonymisation du numéro RCC est effectuée par NI pour le compte et sous la responsabilité de chaque membre de ChiroSuisse.

Si, exceptionnellement, les données des patients n'ont pas déjà été anonymisées, NI procède à leur

anonymisation. Cette opération est également réalisée pour le compte et sous la responsabilité de chaque chiropraticien.

Le/la soussigné(e) s'engage à ordonner à Medidata et à d'autres organismes chargés de la réception, du traitement, de la sauvegarde et de l'archivage des données du/de la soussigné(e) (données de patients; données de facturation [factures de chiropraticiens au format XML actuel conformément au forum sur les échanges de données]; et des données relatives à l'activité médicale ou au cabinet; ci-après collectivement les «données du/de la soussigné(e)») de transmettre les données du/de la soussigné(e) à NI. NI ne verse aucune compensation au/à la soussigné(e) pour cela. NI détermine la forme, le niveau de traitement et l'étendue par lesquels elle exige les données auprès des organismes cités.

Si NI accorde la possibilité d'une mise à disposition directe des données par le/la soussigné(e), ce/cette dernier/-ère est libre de livrer directement ses données à un organisme désigné par NI.

Le/la soussigné(e) garantit l'exactitude et l'intégralité des données qu'il/elle fournit et la correspondance vis-à-vis des factures remises aux patients et patientes. Au demeurant, les éventuelles obligations déterminées par ChiroSuisse en rapport avec la livraison des données s'appliquent.

### **3. Information par ChiroSuisse**

Par son adhésion, le/la soussigné(e) déclare avoir été informé(e) par ChiroSuisse de la finalité et de la nature de l'utilisation et du traitement des données anonymisées dans le cadre de la RDCS par NI. Cela inclut également l'information sur la protection, la sécurité et le code de la RDCS pour l'utilisation des données de la RDCS. (**Annexe 1**). ChiroSuisse est l'interlocuteur direct des membres de ChiroSuisse pour les questions se rapportant à la RDCS ou à la livraison des données.

Par son adhésion, le/la soussigné(e) déclare, en outre, avoir été informé(e) par ChiroSuisse des modalités de la livraison des données et des obligations qui en découlent. ChiroSuisse a indiqué au/à la soussigné(e) quelles données doivent être communiquées à NI ou à Medidata et/ou à d'autres organismes, par exemple la Caisse des Médecins, et sous quelle forme et dans quel délai.

### **4. Légitimation de NI à l'utilisation, l'évaluation et la transmission des données**

Le/la soussigné(e) légitime NI à traiter et à utiliser ses données aux fins indiquées dans le préambule et présentées au/à la soussigné(e) gratuitement (aucune rémunération n'est versée par NI au/à la soussigné(e), à les enregistrer dans une base de données propre, à les condenser sous forme d'indicateurs, à les rendre accessibles à ChiroSuisse dans des ensembles comparatifs et à les transmettre à des tiers (p. ex. pour des études de recherches en soins), NI pouvant demander une rémunération à cette fin.

Le/la soussigné(e) autorise NI à communiquer à ChiroSuisse le numéro RCC ou tout autre identifiant (tel que le GLN) et le volume de données livrées par année de livraison aux fins de contrôle du respect d'une éventuelle obligation de livraison de données interne à l'association et de facturation entre NI et ChiroSuisse.

L'accès de ChiroSuisse aux données non anonymisées est interdit. NewIndex est en droit de faire appel à des tiers pour le traitement des données.

L'utilisation des données anonymisées du/de la soussigné(e) en dehors de l'association citée plus haut, par exemple à des fins de recherche, de planification et d'études statistiques, est soumise à l'examen par et à l'approbation du comité de ChiroSuisse.

## 5. Protection des données, responsabilité

Le/la soussigné(e) prend connaissance du fait que NI, ainsi que ses collaborateurs et les tiers mandatés par NI en vue du traitement des données, s'engagent à respecter la législation relative à la protection des données.

Le/la soussigné(e) reconnaît que la responsabilité de l'intégralité et de l'exactitude des données transmises à NI incombe aux membres de ChiroSuisse et que NI est libérée de sa responsabilité dans le cadre de la RDCS dans la mesure autorisée par la loi.

## 6. Dispositions finales

La présente déclaration d'adhésion entre en vigueur à la signature juridiquement valable par le/la soussigné(e) et s'applique pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée moyennant un préavis de six mois au 31 décembre de chaque année.

La cessation d'éventuels contrats de prestations entre ChiroSuisse et NewIndex n'a aucun effet sur la présente déclaration d'adhésion. Dans le cadre de la déclaration d'adhésion, NewIndex est en outre autorisé à traiter les données fournies par les membres de ChiroSuisse pour leur compte, ce qui comprend également l'établissement de statistiques sur les cabinets. Dans ce cas, NewIndex fixe séparément la rémunération avec les destinataires des statistiques individuelles.

En cas de soupçon motivé d'un abus du système et/ou de données ou de tout autre comportement abusif de nature à porter préjudice à la RDCS par le/la soussigné(e), le /la soussigné(e) risque la suppression à durée indéterminée d'un éventuel accès à la RDCS ou son exclusion à durée indéterminée de la RDCS.

NI se réserve le droit d'adapter à tout moment la présente déclaration aux nouvelles réalités. NI informe le /la soussigné(e) avant l'entrée en vigueur des modifications et lui concède un droit de résiliation extraordinaire.

Après une éventuelle résiliation ou révocation de la présente déclaration, les données livrées par le /la soussigné(e) demeurent contenues dans la RDCS.

La présente déclaration d'adhésion est soumise au droit suisse. Les tribunaux ordinaires du siège social de NI (actuellement: 4600 Olten) sont seuls compétents pour juger les éventuels litiges découlant de ou dans le cadre de cette déclaration.

Le/la soussigné(e) confirme également, par sa signature ci-dessous, avoir reçu le code de la RDCS et déclare l'approuver.

### Annexe 1 – Code de la RDCS

Date:

Prénom, nom:

Signature:

Cachet:

*Prière de renvoyer la déclaration avec le questionnaire signé de la page suivante à:  
NewIndex AG, Baslerstrasse 44, 4600 Olten*

## Questionnaire sur la récolte de données ChiroSuisse

Prénom  
Propriétaire RCC

Nom  
Propriétaire RCC

Date de naissance  
Propriétaire RCC

RCC du cabinet

NPA  
du cabinet

Sexe  
Propriétaire RCC

 **f**  **m**

Adresse e-mail  
Propriétaire RCC

Langue  
du cabinet

 **fr**  **it**  **de**

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature

Cachet du cabinet

---

**GLN (précédemment EAN) du fournisseur de prestations et taux d'occupation du propriétaire du cabinet:**

GLN du  
propriétaire RCC\*

Taux d'occupation  
en %

\* laisser vierge si le  
propriétaire RCC n'est pas  
un chiropraticien

**Autres GLN éventuels (précédemment EAN) qui décomptent sous ce RCC:**

GLN-2

Taux d'occupation

GLN-3

Taux d'occupation

# Code d'utilisation de données issues de la récolte des données ChiroSuisse (RDCS).

## 1. Préambule et principes de bases du codex

- 1.1. Les données que NewIndex récolte pour le compte de la Société suisse des chiropraticiens ChiroSuisse (ci-après «ChiroSuisse») pour l'organe de consolidation de données (ci-après «RDCS») doivent pouvoir être utilisées pour une large palette de problématiques liées à l'économie de la santé et à la démographie ainsi qu'à des fins de recherche et de communication au bénéfice des chiropraticiens suisses.
- 1.2. En raison du caractère hautement sensible des données de la RDCS, leur utilisation et leur traitement sont soumis à des directives complètes et strictes aux fins de garantie de la protection des données et de défense des intérêts des chiropraticiens.
- 1.3. L'utilisation des données doit être largement libre au sein de ChiroSuisse et relève en principe de la responsabilité de ChiroSuisse dès lors qu'elle ne s'oppose pas au présent code. L'utilisation des données par des tiers hors de ChiroSuisse et parmi le public est également autorisée bien qu'elle soit soumise à des conditions d'utilisation plus strictes (cf. chiffre 3 ci-dessous).
- 1.4. Le présent code s'applique en substance à l'utilisation des données dans le cadre d'évaluations de données pour des chiropraticiens isolés (fournisseurs de données) ainsi que pour les données collectives de référence.

## 2. Comité de ChiroSuisse

- 2.1. Au regard de l'utilisation et du traitement des données de la RDCS, le comité de ChiroSuisse joue le rôle d'organe de contrôle et de gestion et veille au respect du présent code.
- 2.2. Font notamment partie des missions du comité de ChiroSuisse la vérification et l'approbation de demandes d'utilisation des données de la RDCS et l'assurance de la protection des données vis-à-vis des chiropraticiens livrant les données. Dans sa décision, le comité de ChiroSuisse veille notamment à ce que le traitement de données sollicité se base sur une utilisation correcte des données de base et sur une méthode statistique admissible et à ce que le risque d'éventuels abus de données ou de dommages causés aux chiropraticiens suisses soit aussi faible que possible. En présence d'un abus de données ou dès lors qu'une évaluation de données est susceptible de porter atteinte aux chiropraticiens suisses, le comité prend les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des chiropraticiens.

### **3. Droits et obligations lors de l'utilisation des données de la récolte de ChiroSuisse (RDCS)**

- 3.1. L'accès à la RDCS et l'utilisation des données ont lieu conformément aux dispositions légales relatives à la protection des données et aux contrats en vigueur vis-à-vis du fournisseur de données, de ChiroSuisse, de TrustX-Management AG et de NewIndex. En vertu de la déclaration d'adhésion des chiropraticiens livrant des données et du contrat de prestations liant NewIndex à ChiroSuisse, NewIndex évalue les données de la RDCS et les met à la disposition de ChiroSuisse (statistiques globales) et/ou éventuellement à celle de membres individuels de ChiroSuisse (statistique individuelle) sous une forme adaptée. Les statistiques globales ne doivent être remises que si les données de membres de ChiroSuisse ont été traitées de telle sorte qu'aucune déduction quant au nom d'un quelconque membre individuel de ChiroSuisse et de ses liens avec un cabinet ne soit possible. Les statistiques individuelles qui ne sont dressées qu'à la demande du membre individuel de ChiroSuisse et sur la base d'un contrat distinct avec NewIndex ne sont remises personnellement qu'au membre concerné, ou à une personne qu'il aura dûment mandatée par écrit et par voie de procuration aux fins de réception.
- 3.2. En cas de transfert d'enregistrements de données, l'ensemble des obligations relatives à la protection des données, à la sécurité des données et à l'utilisation des données doivent être cédées au destinataire. Les intérêts de NewIndex et de ChiroSuisse, ainsi que de ses membres, ne doivent en aucun cas être compromis par la remise des statistiques.
- 3.3. NewIndex s'assure que les données présentes sur ses systèmes sont protégées contre tout accès non autorisé dans le respect des précautions habituellement prises dans le secteur.
- 3.4. La fourniture obligatoire de données à un tiers à des fins déterminées a lieu, après approbation préalable du projet de données sous-jacent par le comité de ChiroSuisse, par la conclusion d'un contrat de livraison de données écrit entre NewIndex et le tiers. Toutes les obligations relatives à la protection des données, à la sécurité des données et à l'utilisation des données doivent être cédées contractuellement au tiers. Toute publication de données ou de résultats est subordonnée à l'approbation du comité de ChiroSuisse. Le respect des obligations contractuelles doit être garanti au moyen d'une peine conventionnelle à concurrence d'au moins CHF 25 000.– par cas. Les analyses de tiers sont réalisées sur des ensembles de données de travail spécifiques. Les ensembles de données de travail doivent être supprimés en fin de projet.
- 3.5. Les résultats et les évaluations basées sur les données de la RDCS ne peuvent être publiés ou rendus publics que dans un état pleinement anonymisé et doivent être approuvés avant leur publication par le comité de ChiroSuisse. La RDCS doit être systématiquement mentionnée en tant que source des données en cas de publication.
- 3.6. Lors de toute publication d'évaluations de données, il convient de s'assurer que l'évaluation est suffisamment garantie. Aux fins de préservation de la crédibilité de la RDCS, l'évaluation ne doit pas être fallacieuse.

### **4. Dispositions finales**

Le présent code a été approuvé le 03 mars 2017 par le comité de ChiroSuisse et par NewIndex. Toute modification du présent code nécessite l'accord du comité de ChiroSuisse et de NewIndex.

## Annexe L3-C

### Mandat avec procuration concernant la création de statistiques de cabinet

Sur la base des données anonymisées de sa propre collecte de données ("DSCS"), à laquelle les membres de ChiroSuisse ont déclaré leur appartenance, NewIndex peut produire un rapport pour le cabinet individuel de chiropracteur ("statistique de cabinet" ou "Practice Report"). Ces statistiques individuelles constituent une évaluation comparative, qui doit permettre au cabinet individuel de comparer ses propres chiffres avec le collectif des chiropraticiens suisses ou régionaux.

**Par la présente, le/la soussigné(e) mandate l'Association suisse des chiropraticiens ChiroSuisse de faire établir par NewIndex SA une statistique cabinet pour le/la soussigné(e).**

ChiroSuisse agit en son propre nom, c'est-à-dire que le contrat est conclu entre ChiroSuisse et NewIndex. ChiroSuisse doit établir le contrat avec NewIndex de manière à ce que ChiroSuisse elle-même - et non le chiropraticien individuel - soit débitrice de la rémunération convenue.

Les obligations relatives à la protection et à la sécurité des données et en particulier à l'utilisation des statistiques du cabinet peuvent être convenues par ChiroSuisse en sa qualité de représentant du/de la soussigné(e).

**Le/la soussigné(e) donne par la présente une procuration à ce titre.**

**ChiroSuisse n'a aucun droit de consultation** des données fournies par les membres individuels de ChiroSuisse et n'a aucun aperçu des statistiques de cabinet établies par NewIndex.

Date: \_\_\_\_\_

Prénom, nom: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Timbre:

E-mail: \_\_\_\_\_

**Important** : La statistique du cabinet contient le chiffre d'affaires confidentiel de votre cabinet. Pour l'envoi, nous avons besoin d'une adresse e-mail privée (p. ex. une adresse protégée par HIN de l'abonnement HIN Chiro) que nous pouvons utiliser pour communiquer avec vous.

**Veillez retourner à** : NewIndex AG, Baslerstrasse 44, 4600 Olten ou [support@newindex.ch](mailto:support@newindex.ch)